

# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **12 février 2025**

Objet : Mandat donné au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Nombre de membres composant le conseil :	<b>39</b>	N° DEL2025_18
En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	<b>33</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>6</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>0</b>	

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -  
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
 Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj  
 Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -  
 M. Anthony Touailles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
 Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

### **Avaient donné mandat :**

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot  
 M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez  
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
 M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati  
 Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice  
 M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_18

Objet : Mandat donné au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L. 452-40 du code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1er : Décide** d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,

**Article 2 : Décide** pour cela de donner mandat au CIG Petite Couronne afin :

- **que** le CIG Petite Couronne procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;

- **que** le CIG Petite Couronne conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;

Ce contrat doit couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption.

- Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :
- Durée du contrat : 4 années, à compter du 1er janvier 2026.
  - Régime du contrat : capitalisation

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025
ID : 092-219200466-20250218-DEL2025_18-DE



- **que** le CIG Petite Couronne informe la collectivité des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat.

La commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

- **que** le CIG Petite Couronne prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)